

***Mon enfant prématuré à besoin  
d'une conseillère pédagogique***

**Ce mémoire s'adresse à:**

Mme Denise Lamontagne  
1035, rue des Parlementaires  
édifice Pamphile-LeMay, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

**Mme Stéfanie Ruel  
Centre de la petite enfance La voie lactée  
6767, route de l'Aéroport  
Saint-Hubert (Québec)  
J3Y 8Y9**

23 novembre 2005

Stéfanie Ruel, mère d'un prématuré

**Mme Stéfanie Ruel**

Mère de trois enfants, dont un garçon prématuré

Parent utilisateur du Centre de la petite enfance La voie lactée.

Je suis la maman d'un jeune poupon prématuré de trois mois. Il devra rentrer au CPE d'ici quelque mois, mais je suis tellement inquiète avec ce projet de loi 124 et son impact sur le soutien pédagogique qu'il recevra que je ne sais plus quoi faire.

L'état financier du CPE est tel que le poste de conseillère pédagogique devra être aboli si le projet de loi 124 est mis en place. Mon enfant, qui aura besoin d'un soutien quotidien et d'un suivi chaque jour, ne pourra pas recevoir ces services absolument nécessaires pour son développement.

S'il vous plaît, reconsidérez le projet de loi 124. L'impact sur les enfants est trop grand!

Stéfanie Ruel, mère d'un prématuré

**Considérant que** le projet de loi 124 privera mon centre de la petite enfance d'une conseillère pédagogique.

**Considérant que** mon enfant prématuré a un besoin quotidien de supervision par une conseillère pédagogique.

**Considérant que** l'impact du projet de loi 124 est trop grand sur les enfants.

***Je vous demande de reconsidérer le projet de loi 124 et qu'il ne soit pas adopté par l'Assemblée nationale.***